













www.cartaplac.com

Votre Auto à la Carte!

Déclaration de cession

L'ancien propriétaire est tenu d'adresser à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés dans les 15 jours suivant vente, la déclaration de cession du véhicule en indiquant l'identité et le domicile déclarés par le nouveau propriétaire. Elle permet au vendeur de dégager sa responsabilité quant aux infractions éventuellement commises par le nouvel acquéreur avant d'effectuer le changement de titulaire. L'accusé d'enregistrement permet d'attester la date et l'heure de la vente du véhicule

Une déclaration de cession	Cerfa original (15776*02), complété et signé par le ou les titulaires vendeur(s) et le ou les acquéreur(s), sans rature ni correction.		
Un Justificatif d'identité	Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.		
Pour une personne morale	L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant. Le tampon devra être apposé sur les documents à signer.		

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	Taxes** de l'état Nouvelle carte grise	Taxes*** de l'état CV fiscaux	FTTA****
		A	В	
Déclaration de cession	12.90 €	0 €	0 €	0 €

^{*} Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.





















^{**} Taxe de 11€ pour la gestion des certificats d'immatriculation par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés + 2,76€ pour frais d'acheminement de la carte grise sous pli sécurisé au domicile du client.

^{***} Taxe fiscale calculée par rapport au nombre de chevaux fiscaux et au département de résidence.

^{****} FTTA (Frais de traitement des Transactions Administratives) Taux fixe de 2.95% calculé sur les taxes de l'état collectées dans le cadre de notre agrément.